



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur des 21.10.2022 & 25.10.2022
- Info PV Commission de Discipline du 26.10.2022
- PV Commission restreinte de Prévention, Médiation et Education du 25.10..2022
- PV Commission d'Arbitrage du 07.10.2022
- PV Commission des Statuts & Règlements du 25.10.2022
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 25.10.2022 & 27.10.2022
- PV Commission des Terrains du 24.10.2022
- Page technique

APPEL A CANDIDATURE

Dans ce numéro retrouvez les appels à candidature pour les Finales 2022/2023 toutes catégories

TROPHEES SEGUIN



La 15ème édition des « Trophées Philippe Seguin du Fondation du Football » est lancée !!!

Complément d'information sur le site internet

JOURNEES NATIONALES DE L'ARBITRAGE

Les Journées de l'arbitrage La Poste se dérouleront du **18 au 30 octobre 2022** et auront pour thème « le recrutement et la fidélisation des arbitres ».

Dans le cadre de cet évènement, la LFA et la FFF souhaitent la mise en place d'un protocole d'avant-match visant à valoriser l'arbitrage et inviter au respect.

Le Comité Directeur du District de Seine & Marne souhaite que cette opération soit mise en place sur nos compétitions DISTRICT pour les week-end des 21/22/23 et 28/29/30 octobre 2022 selon les possibilités de chaque club

Protocole en page intérieure de ce journal



SECTION PROMOTION DE L'ARBITRAGE RÉUNIONS DANS LES CLUBS

Dans le cadre de ses missions, la Section chargée de la Promotion, de la Fidélisation du recrutement et du parrainage des Arbitres va organiser cinq réunions d'informations sur le rôle du « référent arbitre dans son club ».

La Section invite les Présidents des clubs et les Référents Arbitres désignés sur Footclubs à assister à une des réunions proposées.

Planning des réunions :

- **Vendredi 28 Octobre 2022** à 20h00, à la Mairie rue de l'Hôtel de ville 77320 Béton Bazoches
- **Vendredi 04 Novembre 2022** à 20h00, 8 rue du Docteur Oblin 77100 Nanteuil les Meaux
- **Vendredi 18 Novembre 2022** à 20h00, 5 rue Aimé Césaire 77240 Vert-Saint-Denis
- **Vendredi 02 Décembre 2022** à 20h00, rue Gué Pucelle Stade Robert Chalmeau 77130 Montereau

FORMATION SECRETAIRE/CORRESPONDANT

La Commission Départementale d'Informations et de Formations organise une formation secrétaire/correspondant le **samedi 19 novembre 2022** au District - site de MONTRY de 9H00 à 12H00

La date de la formation prévue sur le site de MELUN est encore à déterminer

Coupon réponse en page intérieure

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 29 & 30 octobre 2022



M. Abdelhak RAJI
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Vendredi 28 octobre 2022

Comité Directeur

18H30

Mercredi 03 novembre 2022

Commission de Discipline

16H00

-

Commission des Statuts & Règlements

17H00

Jeudi 04 novembre 2022

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

Appel à candidatures

Finales Foot Animation

Et Finales Foot à 11

Afin d'organiser au mieux les grandes manifestations de fin de saison du Football d'Animation et du foot à 11 sur notre territoire, nous vous demandons de nous informer au plus tard le **8 novembre 2022** par courrier ou par mail si votre club souhaite se porter candidat pour accueillir l'une d'entre elles.

Vous trouverez ci-dessous les différentes informations nécessaires pour pouvoir candidater :

01/04/2023 – Finale FESTIVAL FOOT U13 et U13F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 1 tribune
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

18/05/2023 – Finale CHALLENGE 77 U12 et CHALLENGE 77 U10 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés de foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

22/04/2023 – Finale Challenge Futsal U11 - de 8h00 à 18h00

- 1 gymnase avec tribune

22/04/2023 – Finale Challenge Futsal U13 - de 8h00 à 18h00

- 1 gymnase avec tribune

22/04/2023 – Finale Challenge Futsal U11F et U13 F - de 8h00 à 18h00

- 1 gymnase avec tribune

20/05/2023 – Finale CHALLENGE IDF U11 et U11F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

03/06/2023 – Jour de Coupe U12/U13 et U10/U11 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés foot à 8 (herbes et/ou synthétiques) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

17/06/2023-JOURNEE NATIONALE U6/U7 Secteurs 1 à 4 – de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

17/06/2023- JOURNEE NATIONALE U6/U7 Secteurs 5 à 8 – de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

Vendredi 16 juin 2023 : SENIORS 77

- 1 terrain de foot à 11 classé 5 (pelouse et/ou synthétique) avec l'éclairage
- 2 vestiaires de joueurs
- 1 vestiaire arbitre
- Une salle ou un foyer
- Une tribune

17/06/2023 (toute la journée) : U14, U16, U18 77 et COMITE et SENIORS Féminine 77

- 2 terrains de foot à 11 classés 5 (pelouse et/ou synthétique)
- 8 vestiaires de joueurs minimums
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une salle ou un foyer
- Une tribune

**18/06/2023 (toute la journée) : SENIORS COMITE, CDM 77 et COMITE,
VETERANS 77 et COMITE, + 45 ANS 77 et COMITE**

- 2 terrains de foot à 11 classés 5 (pelouse et/ou synthétique)
- 8 vestiaires de joueurs minimums
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une salle ou un foyer
- Une tribune

Samedi 10 juin 2023 : U15F, U18F et Seniors F à 8

- 1 terrain de foot à 11 soit 2 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 4 à 6 vestiaires
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une tribune
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

Mercredi 14 juin 2023 : COUPE 77 FUTSAL

- 1 gymnase avec tribune
- 2 vestiaires
- 1 vestiaire arbitre



Journées Nationales de l'Arbitrage

Protocole d'avant match

National 1, National 2, National 3 / D2 Féminines / D1 Futsal, D2 Fustal
Régional 1 Seniors Masculins et Féminines

- **L'entrée sur le terrain et la haie d'honneur**

- Lors de la présentation des équipes, les joueurs entrent sur le terrain. Entrée des joueurs des deux équipes au centre du terrain à quelques mètres de la ligne de touche (comme un protocole classique).
- Les 2 équipes se mettent en ligne face à face pour accueillir les 3 arbitres du match et le ou la jeune arbitre du club local afin de faire une haie d'honneur et applaudir les arbitres qui entrent sur le terrain, se plaçant comme sur un protocole classique.

Avant le coup d'envoi :

- **Le message speaker (Si présence d'un speaker)**

Le speaker du stade devra lire un court message de présentation des Journées de l'arbitrage La Poste et de leur thématique.

« Ce week-end, se déroulent les Journées de l'arbitrage La Poste. Elles sont placées cette année sous le signe du recrutement et de la fidélisation des arbitres. Pour que le sport de compétition puisse continuer à vivre, nous avons besoin que de nombreux jeunes choisissent de devenir arbitre. Alors tous ensemble, clubs, joueurs, supporters, soutenons l'engagement au service de l'arbitrage.

La Poste vous souhaite un bon match »

Coup d'envoi :

- **Invitation des jeunes arbitres et coup d'envoi fictif**

- En amont du match, un ou une jeune arbitre est choisi par le club recevant dans son effectif de jeune arbitre. A défaut d'avoir un jeune arbitre dans son effectif un jeune joueur U13 du club recevant est invité à remplacer l'arbitre dans le cadre de « l'arbitrage des jeunes par les jeunes »
- Le ou la jeune arbitre sera invité(e) au centre du terrain à donner le coup d'envoi fictif de la rencontre.

Les moyens de promotion

Vous êtes invités à demander au speaker de lire le message d'avant match et renouveler cette lecture avant la seconde mi-temps. N'hésitez pas également à photographier ou filmer les étapes de ce protocole et à relayer cela sur vos supports digitaux ou bien à transmettre cela à la FFF au Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur, (npottier@fff.fr).

La Poste, partenaire des arbitres et la Fédération Française de Football vous renouvellent leur soutien et vous remercient, par avance, de l'engagement dont vous ferez preuve à l'occasion de cet événement national

NB : Veuillez noter que selon l'évolution de la situation sanitaire, les protocoles sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dernier moment.



DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

FORMATION
SECRETAIRE / CORRESPONDANT

Le samedi 19 novembre 2022

De 9 heures à 12 heures
Au District à MONTRY

N° affiliation du club : *Nom du club* :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Portable** :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Portable** :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Portable** :

Toute la correspondance doit être adressée soit :

Au siège Social : 19 rue de Dammarie – 77000 MELUN / Tél. : 01.64.83.57.57 / Télécopie : 01.64.83.57.58 /

A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44 / Télécopie : 01.60.04.87.74

Adresse mail commune : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du vendredi 21 octobre 2022

Réunion organisée par voie électronique

(Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

1/ Ententes

AVON/HERICY

Club support : AVON.

Équipes en entente : SENIORS D4.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = AVON.

Entente validée.

2/ Règlements

Challenge Futsal

Règlement validé.



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mardi 25 octobre 2022

Réunion organisée par voie électronique

(Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

1/ Ententes

PLAINE DE FRANCE/CLAYE

Club support : PLAINE DE FRANCE.

Équipes en entente : SENIORS D3.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = PLAINE DE FRANCE.

Entente validée.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 26 octobre 2022

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

Match 25253856
Pommeuse Fare. 1 – Presles Val Yerres 1
SENIORS D4B du 09.10.2022

COUPE

Match 25305413
C.P.S.P 1 – Bois le Roi 1
SENIORS Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25305432
Le Pin 1 – Dammarie FC 1
SENIORS Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25305437
Champs 1 – Bussy 1
SENIORS Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25305443
Brie FC 1 – Mitry Mory 2
SENIORS Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25305113
Senart Moissy 12 – Bombon 11
VETERANS Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25302130
Goellycompans/Mitry 11 – Lognes 11
VETERANS Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25305965
Lagny Mess. 1 – Claye Souilly 2
U18 Coupe 77 du 23.10.2022

Match 25305350
St Pathus 1 – Vaux Rochette 1
U16 Coupe 77 du 23.10.2022

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 24584834
Cesson 2 – Avon 1
SENIORS D1 du 02.10.2022

Match 24608829
Combs 1 – Ozoir 1
U18 D1 du 02.10.2022

Match 25283961
Mitry Goellycompans 2 – A.S.R 1
U16 D3B du 09.10.2022



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 25 octobre 2022

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 24609321 VAIRES 1 – ST THIBAUT 1 U18 D2 du 13/11/2022 à 13H00

La Commission,

Après avoir pris connaissance du dossier transmis par la Commission de Discipline concernant le match amical ST THIBAUT / VAIRES U18 du 04/09/2022,

Considérant qu'il y a lieu de mettre une organisation en place pour permettre le bon déroulement de la rencontre susnommée,

La Commission invite :

Club de VAIRES :

Le Président ou son représentant

Le Dirigeant de l'équipe U18 D2

L'Éducateur de l'équipe U18 D2

Le Référent Sécurité

Club de ST THIBAUT :

Le Président ou son représentant

Le Dirigeant de l'équipe U18 D2

L'Éducateur de l'équipe U18 D2

Le Référent Sécurité

LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 à 18h45 en Visio-conférence

Match n° 24584860 ASA MONTEREAU – OZOIR 2 Seniors D1 du 27/11/2022 à 15H00

La Commission,

Considérant que la Commission d'Organisation des Compétitions, lors de sa réunion du 08/09/2022, a décidé qu'un huis clos serait applicable pour la rencontre suivante :

Montereau 1 – Ozoir 2 Seniors D1 du 27/11/2022

Considérant qu'il y a une rencontre en lever de rideau **U18 R3 MONTEREAU 1 / EVRY 1 le 27/11/2022 à 13h** sur le même terrain, le STADE ROBERT CHALMEAU à MONTEREAU FAULT YONNE,

Considérant que le huis clos doit être respecté,

Décide de retourner le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 07 octobre 2022

Site de Melun

Président de séance : Larbi BENCHEIKH

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Claude ADAM - Dominique CHATELLIER - Fabien EL MKELLEB - Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur) - Bernard MARMION (Membre Arbitre du CD) - Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) - Michel NIEGARDOWSKI - Emmanuel TULOUP - Laurent LITRE - Jean-Marie ROBY – Naoufel DJILALI

Absents excusés: DARREHORT Bastien – BOISSEAU Pierre - MOHAMED KASSIME Zeydan – DIAO Pape Sanoussy – Olivier FREMIOT - Frédéric RABELLE - Mohamed - MORIBA DIAKITE - Serge BABET (Commission Technique) - Alain WATTIAU – Mickaël HADJADJ - Florent MARMION – Alhassane ROTH

Assiste : Yves LE BIVIC (CRA)

Ouverture de la séance : 19h00.

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention de l'Animateur CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Octobre 2022.
- La vie des sections.
- Tour de table.

La CDA approuve en séance le compte rendu de la réunion du 01/09/2022 par retour de mails.

Réception des Arbitres :

HADJAB Moura : Arbitre du District 91 qui arrive dans le District 77. **Absent excusé.**

MENDY Olivier : Arbitre du District 91 qui arrive dans le District 77. **Absent non excusé**

GRANGER Christopher : Arbitre du District 95 qui arrive dans le District 77.

PICHON Denys : Arbitre du District 60 qui arrive dans le District 77.

La C.D.A souhaite la bienvenue à ces nouveaux arbitres et leur donne les consignes d'usage pour cette nouvelle saison.

NTANG ASSALA Boris : Problèmes concernant les frais d'arbitrage.

Echange avec Mr NTANG ASSALA concernant l'envoi de nombreuses feuilles de frais

Après le 30 Juin 2022. La C.D.A rappelle que les feuilles de frais sont à envoyer dans les 72h00 après la rencontre. Rappels aux devoirs de sa charge.

Point sur la vie du district :

Ludovic VANTYGHEM : Indique que le District est toujours à la recherche d'un C.T.D et que tout se passe bien depuis l'arrivée d'une stagiaire depuis un mois.

Jean-Marie RENAUD : Indique que la vente des locaux de MELUN est en bonne voie. Le processus se poursuit. Il n'y a plus d'obstacle connu pour la vente.

Intervention de l'Animateur de la CDA:

Réunion CRA du 29.09.2022

Réunion CD du 30.09.2022

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

PHAM Minh-Tien : Mail en date du 02/09/22. Demande à intégrer la F.A.R. **Pris note et réponse apportée par Bureau de la C.D.A.**

DENIS Jean-Marc (Président Délégués) : Mail en date du 03/09/22. Invitation d'un membre C.D.A à la réunion des délégués à Melun. **Pris note et Mr CHATELLIER Dominique se rendra à cette réunion.**

DJILALI Naoufel (J.A.L): Mail en date du 05/09/22. Demande d'intégrer la C.D.A. **Pris note et avis de la C.D.A.**

TAZEKRIT Hamid : Mail en date du 06/09/22. Demande à aider la C.D.A sur certains stages théoriques ou physiques. **Pris note.**

SEROUART Florian : Mail en date du 08/09/22. Demande intervention membre C.D.A Futsal pour le 12/09/22 à Vaires/Marne. **Pris note.**

DELZOR David : Mail en date du 10/09/22. Albums photos du stage arbitres. **Pris note et remerciements.**

CHILARD Isabelle : Mail en date du 11/09/22. Remercie la C.D.A d'intégrer les arbitres féminines sur le stage et la qualité de ce dernier. **Pris note et remerciements.**

FRUTEAU Elynah : Mail en date du 12/09/22. Renseignements suite au premier mail. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

PICHON Denys : Mail en date du 13/09/22. Demande de transfert de dossier. Arbitre en provenance du District de l'Oise. **Pris note et réponse apportée par A/S CDA.**

LE MINOUX Christophe : Mail en date du 14/09/22. Remerciements pour l'organisation et la qualité du stage du 10/09/22. **Pris note et remerciements.**

SEROUART Florian : Mail en date du 15/09/22. Demande d'intégrer la C.D.A. **Pris note et avis de la C.D.A.**

WAHIA Rachid : Mail en date du 16/09/22. Demande transfert dossier vers le district du Morbihan. **Pris note. La C.D.A remercie Mr WAHIA Rachid pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

FRIN Guillaume (Responsable école de foot UMS PONTAULT) : Mail en date du 19/09/22. Demande d'une intervention par membre de C.D.A sur le stage du 31/10 au 04/11/22. Intervention d'une heure trente environ. **Pris note et demande de volontaires C.D.A .**

LINO Donald : Mail en date du 21/09/22. Informe la C.D.A de son arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr LINO Donald pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

L.P.I.F.F : Mail en date du 26/09/22. Liste candidats F.I.A n°1. **Pris note.**

FIGUEIREDO Clément : Mail en date du 26/09/22. Arrêt de l'arbitrage suite à déménagement pour les études. **Pris note. La CDA remercie Mr FIGUEIREDO Clément pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Activités CDA Octobre et Novembre 2022:

Les 08/09 et 15/16 Octobre 2022 F.I.A n°1.

Le 08/10/22 : 1^{er} Rattrapage test physique et théorique.

Le 22/10/22 : Stage des JAD.

Le 29/10/22 : rattrapage tests physique et théorique toutes catégories.

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Larbi BENCHEIKH.**

F.I.A N°1 : Organisation et membres présents.

2) Formation Futsal :

Animateurs : Claude ADAM- Frédéric RABELLE- Fabien EL MKELLEB

A l'heure actuelle, 7 arbitres futsal + 1 en attente de validation.

3) Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs : Mohamed MORIBA DIAKITE - Alhassane ROTH

Retour sur la séance n°1.

4) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : **Dominique CHATELLIER**

Catégories	Effectif
AD1	22
AD2	30
AD3	27
AD4	31
AAD	13
AFD	14
JAD	23
Féminines	2
Futsal (spécifique)	
Total	175

Indisponibilités à date : 75

Point positif par rapport à la saison dernière concernant les indisponibilités.

**5) Section Commission de Discipline :
Représentant : Dominique CHATELLIER**

Dominique informe que certains arbitres ne font pas les rapports demandés ou rapports très mal rédigés ce qui engendre des problèmes au sein de la Commission de Discipline. Si cela se reproduit, les arbitres concernés seront sanctionnés administrativement.

**6) Section Commission d'Appel :
Représentant : Olivier FREMIOT**

**7) Section C.D.P.M.E
Représentant : Jean-Marie ROBY**

Prochaine réunion en Visio le 10/10/21.

8) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : TULOUP Emmanuel

Point sur les rapports d'observations.

9) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage

Responsable : EL MKELLEB Fabien

Intervention des participants :

RENAUD Jean-Marie : Remercie tous les personnes présentes ce soir à Melun et remercie la C.D.A pour le travail accompli depuis le début de saison.

DJILALI Naoufel : Remercie la C.D.A suite à son intégration au sein de celle-ci et sera présent le plus possible aux stages et autres interventions sur différents stages.

Arbitres à inviter : CHAVANON Sébastien

Prochaine réunion : 27/10/22 à 19h00 à Montry.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 25 octobre 2022

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Alain PARENT - Christophe LE MINOUX - Patrick STEFFEN

Absents excusés : Pascale GODEFROY

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

Match 24584290

F.C.C.N 1 – DAMMARTIN 1

SENIORS D3A du 02/10/2022

Réserves de DAMMARTIN sur la qualification et la participation des joueurs de FCCN1, au motif que les licences de ces joueurs ne sont pas validées.

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Dossier en cours d'examen.

Match 25253853

VERNEUIL 1 – MORMANT 2

SENIORS D4B du 02/10/2022

Réserves du club de MORMANT concernant le nombre de mutés hors période inscrits sur la feuille de match

Considérant que la feuille de match papier est bien parvenue au District

Considérant qu'après vérification seuls 2 joueurs VERNEUIL sont mutés hors période :

COLIZAC Valentin enregistrement le 20-09-2022

AZEMI Sunai enregistrement le 25-09-2022

Considérant de ce fait que tous les joueurs étaient bien qualifiés pour la rencontre.

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit MORMANT : 43,50€

Match 24609937

PONTAULT UMS 1 – MITRY MORY 1

U16 D1 du 02/10/2022

Réserves de MITRY MORY sur la qualification et la participation du joueur YAO Anthony de PONTAULT UMS, au motif que la licence de ce joueur n'est pas validée.

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que la licence 2022/2023 du joueur a été le 19-09-22, donc au moins 5 jours avant la date de la rencontre.

Considérant de ce fait que le joueur était bien qualifié lors de la rencontre.

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit MITRY MORY : 43,50€

Match 24611085

VILLEPARISIS 1 – PONTAULT UMS 1

U14 D1 du 01/10/2022

Réserves de **PONTAULT UMS 1** sur la qualification et la participation des joueurs de **VILLEPARISIS**, au motif que les licences des joueurs

MOUKANDA Lleyton, MABIALA NIMI Guefen, BEN YAMINE Joaquim ont été enregistrées moins de 4 jours avant la rencontre

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

La Commission

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que tous les joueurs sont titulaires d'une licence 2022/2023 enregistrée

MOUKANDA Lleyton, le 20-09

MABIALA NIMI Guefen, le 17-09

BEN YAMINE Joaquim le 20-09

Soit au moins 5 jours avant la date de la rencontre.

Considérant de ce fait que tous les joueurs étaient bien qualifiés lors de la rencontre.

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit PONTAULT UMS : 43,50€

CHAMPIONNAT

Match 24611758

VAUX ROCHETTE 1 – SAVIGNY 1

U14 D2C du 01/10/2022

Considérant que le club de VAUX la ROCHETTE n'a pas fait disputer la rencontre à cause du retard de 35 minutes du club de SAVIGNY

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le match n'a pu se dérouler du fait du retard de l'équipe de SAVIGNY

Dit match perdu à SAVIGNY pour erreur administrative (forfait retard) (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de VAUX ROCHETTE (3 points ; 5 buts)

Débit de SAVIGNY : 43,50€

Match 24611583

ST PATHUS 1 – ST MARD 1

U14 D2A du 08/10/2022

Évocation de la Commission, suite au courriel du club de ST MARD sur la participation de M. Khalil SIDIBE (2548468010), joueur de ST PATHUS susceptible de ne pas être la personne qui a participé à la rencontre.

La Commission demande au club de ST PATHUS de fournir ses observations pour le 02/11/2022 au plus tard

Match 24619121**ANNET 5 – LE PIN 5****CDM D2A du 09/10/2022**

Évocation de la Commission, suite au courriel du club de LE PIN sur la participation de M. Anthony GOBARD (2546846295), joueur de d'ANNET susceptible de ne pas être la personne qui a participé à la rencontre.

La Commission demande au club de ANNET de fournir ses observations pour le 02/11/2022 au plus tard

Match 24584974**VILLEPARISIS 2 – GOELLYCOMPANS 1****SENIORS D2A du 09/10/2022**

Courriel du club de GOELLYCOMPANS, concernant une réserve d'avant match, sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de VILLEPARISIS, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve non présente sur la FMI

La Commission demande à l'arbitre officiel de fournir ses observations pour le 02/11/2022 au plus tard

Match 25253988**CHAMPENOIS MV 1 – REUNIONNAIS SENART 1****SENIORS D4C du 09/10/2022**

Réserves de CHAMPENOIS MV sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de REUNIONNAIS SENART, susceptible d'avoir participer à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

En cours d'examen

COUPE

Match 25305456**CHAMPS 3 – TORCY 4****U14 COUPE COMITE du 19/10/2022****En attente de la feuille de match****Match 25305471****BAGNEAUX NEM. 1 – DAMMARIE FC 2****U14 COUPE 77 du 22/10/2022**

Courriel du club de Dammarie FC, suite au match non joué en raison de l'état du terrain.

La Commission

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le match n'a pas eu lieu car le terrain n'était pas tracé

Jugeant en premier ressort

Après en avoir délibéré décide

Match perdu pour erreur administrative à l'équipe de BAGNEAUX-NEMOURS 1 et qualifie l'équipe de DAMMARIE FC 2 pour le tour suivant.

Art 20.4 du RSG

Débit BAGNEAUX NEMOURS: 43,50€

Match 25305445**MELUN 3 – USPBO/PAYS BIERES 2****U14 COUPE COMITE du 22/10/2022**

Réclamation d'après match du club de BOISSISE PRINGY, sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de MELUN FC, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure (2) celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24h.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure de MELUN 1 disputait une rencontre officielle le 22-10-2022 qui l'a opposé à l'équipe de BRUNOY FC dans le cadre de la Coupe de Paris U14,

Considérant que l'équipe supérieure de MELUN 2 ne disputait pas de rencontre officielle le 22-10 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 8-10-2022 et l'a opposée à l'équipe de VAL d'EUROPE 1 pour le compte du Championnat U14 D1

Considérant qu'après vérification le joueur DIAMBOU Hamidou, figurant sur la feuille de match en rubrique a participé au match du 8-10-2022,

Par ces motifs, dit la réclamation de BOISSISE PRINGY fondée, le joueur DIAMBOU Hamidou ne pouvant pas participer à la rencontre,

Donne match perdu à l'équipe de MELUN 3 et qualifie l'équipe de BOISSISE PRINGY pour le tour suivant

Débit MELUN : 43,50 €

Crédit BOISSISE PRINGY : 43,50 €

Match 25305089

BUCEENNE 5 – ASR 5

CDM COUPE COMITE du 23/10/2022

Courriel du club de ASR, suite à 2 changements d'arbitre assistant pendant la rencontre,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission

Considérant que M. LENZI Romain, joueur de BUCEENNE a remplacé l'arbitre assistant M. PECHEUR Christopher à la 46ème minute,

Considérant que M. LENZI Romain, suite à un incident a été lui-même remplacé par M. TAVARES MONTEIRO Cédric comme Arbitre assistant.

Considérant que l'Art 17.5.d du RSG du District stipule que le seul changement d'arbitre assistant peut avoir lieu à la mi-temps,

Jugeant en premier ressort

Dit match perdu à l'équipe de BUCEENNE et qualifie l'équipe de ASR 5 pour le tour suivant.

Débit BUCEENNE : 43.50€

Crédit ASR : 43,50€

Match 25305897

COULOMMIERS 1 – PAYS CRECOIS 1

U18 COUPE 77 du 23/10/2022

Réclamation d'après match du club de COULOMMIERS, sur la participation de M. Alexandre BELLON DO, du club de PAYS CRECOIS, ce dernier n'étant pas inscrit sur la FMI, alors que 14 joueurs (11+3) étaient présents lors de la rencontre et non 13 comme inscrits sur la FMI.

La Commission demande au club de PAYS CRECOIS de fournir ses observations pour le 02/11/2022 au plus tard

Match 25305358

CHAMPS 1 – VILLEPARISIS 1

U16 COUPE 77 du 23/10/2022

Réclamation d'après match du club de VILLEPARISIS, sur la participation de M. Johan KISSOLO SULELE et Presley ALUMETE BELKIE, joueurs de CHAMPS AS, au motif ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période alors que le règlement limite à 1 joueur muté hors période leur inscription sur la FMI.

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réclamations confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant, après vérification que le joueur
M. Johan KISSOLO SULELE est muté normal jusqu'au 7-11-2022 (changement de club le 7-11-2021)
M. Presley ALUMETE BELKIE est muté hors période (enregistrement le 5-09-2022)
Considérant que l'équipe de CHAMPS 1 n'a aligné qu'un muté hors période lors de cette rencontre
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé
Débit VILLEPARISIS : 43,50€

Match 25305135

LE PIN 5 – NANDY 6

CDM COUPE 77 du 23/10/2022

Évocation de la Commission, suite au courriel du club de LE PIN sur la participation de M. Tiago RODRIGUES ALVES (2547188648), joueur de NANDY FC susceptible d'être suspendu lors de la rencontre.

La Commission demande au club de NANDY FC de fournir ses observations pour le 02/11/2022 au plus tard

Match 25305455

MITRY/GOELLYCOMPANS 2 – VAL D'EUROPE 3

U14 COUPE COMITE du 23/10/2022

Courriel du club de VAL D'EUROPE, concernant M. Ali ISSAOUI, ZYAD BENHAMED et EVAN NSONDE joueurs de l'équipe de MITRY/GOELLYCOMPANS 2, ayant joué avec l'équipe 1 lors du match du 08/10/2022 (U14 D1 – Savigny 1)

La Commission demande au club de MITRY/GOELLYCOMPANS de fournir ses observations pour le 02/11/2022 au plus tard

Match 25305431

FONTENAY TRES. 1 – GRETZ TOURNAN 2

SENIORS COUPE 77 du 23/10/2022

Réserve du club de FONTENAY TRESIGNY, sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de GRETZ TOURNAN, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure en coupe de Paris, et éliminées de cette coupe.

Pris connaissance des réclamations confirmées pour les dire recevables en la forme,

Art 8 Règlement Coupe 77

De plus, il est interdit à un joueur ayant été éliminé dans une Coupe (à l'exclusion de la Coupe de France) avec une équipe supérieure de son Club de participer ensuite à la Coupe de Seine et Marne au sein d'une équipe inférieure, sous peine de match perdu. Le match de référence étant le match où l'équipe avec laquelle il a joué, a été éliminée.

Considérant que l'équipe supérieure de GRETZ TOURNAN a été éliminée de la Coupe Senior Crédit Mutuel le 9-10-2022

Considérant, après vérification que le joueur IDRISSE WOIKIFDINE, figurant sur la feuille de match en rubrique a participé à la rencontre du 9-10-2022.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Dit match perdu à l'équipe de GRETZ TOURNAN et qualifie l'équipe de FONTENAY TRESIGNY pour le tour suivant

Débit GRETZ TOURNAN : 43,50€

Crédit FONTENAY TRESIGNY : 43,50€

Match 25305028**BAGNEAUX NEM. 21 – COMBS 21****+45ANS COUPE 77 du 23/10/2022**

Réclamation d'après match du club de COMBS, concernant le changement de terrain (pelouse indiqué dans Footclubs) et l'état de ce dernier.

Considérant l'art 15.4 du RSG :

15.4 - Les clubs doivent déclarer, lors de l'engagement de leurs équipes, le terrain sur lequel elles évoluent et sa surface de jeu. Les clubs possédant dans une même enceinte plusieurs terrains, avec des surfaces de jeu différentes ou non, ont toutefois la possibilité de changer de terrain, sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée. Dans ce cas, le changement de terrain ne constitue pas un motif de report de la rencontre et ne peut pas remettre en cause le résultat, étant précisé également que l'arbitre ne peut en aucun cas s'opposer à ce changement. Les joueurs des clubs visiteurs doivent donc se munir des équipements leur permettant d'évoluer sur toutes les surfaces de jeu.

Considérant que les réserves concernant les terrains doivent être notifiées 45 minutes avant le début du match.

Considérant que le match s'est déroulé et a été à son terme,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Match 25302390**NANTEUIL 2 – VAIRES 3****SENIORS COUPE COMITE du 23/10/2022**

Réserve du club de VAIRES, concernant la participation des joueurs de l'équipe de NANTEUIL, susceptibles d'avoir pris part au dernier match de l'équipe supérieure. Notification du retard concernant le début de la rencontre suite au non-fonctionnement de la FMI.

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

La Commission

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que l'équipe supérieure de NANTEUIL ne disputait pas de rencontre officielle le 23-10 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 9-10-2022 et l'a opposée à l'équipe de SERVON 1 pour le compte du Championnat Senior D2

Considérant qu'après vérification aucun joueur, figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 9-10-2022,

Par ces motifs, dit la réclamation de VAIRES non fondée, tous les joueurs étant qualifié pour participer à la rencontre,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit VAIRES : 43,50 €

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match 24611087**GRETZ TOURNAN 1 – CESSON 1****U14 D1 du 01/10/2022**

En cours d'examen

Match 24608830**SAVIGNY 1 - GRETZ TOURNAN 1****U18 D1 du 02/10/2022**

Dossier transmis par la Commission de Discipline du 5-10-2022.

Evocation de la Commission sur la participation du joueur DA COSTA Myron lors de la rencontre en rubrique.

Considérant que le joueur DA COSTA Myron a été sanctionné d'un carton rouge lors de la rencontre.

Considérant, après vérification que le joueur sus nommé n'était pas qualifié pour participer à la rencontre, sa licence étant enregistrée le 29-09-2022, le match se déroulant le 2-10-2022.

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de SAVIGNY et en attribue le gain de (3 points ; 1 but) à l'équipe de GRETZ TOURNAN –

Débit de SAVIGNY : 43.50€

Match 24584471

BRIE EST 1 – OZOIR 3

SENIORS D3C du 02/10/2022

Dossier transmis par la Commission de Discipline du 5-10-2022, concernant 2 joueurs ayant pris un carton jaune lors de la rencontre et dont les licences ne sont pas actives.

Evocation de la Commission sur la participation des joueurs HABIB Nabyl et SANOGO Mahamadou lors de la rencontre en rubrique.

Considérant que la licence du joueur HABIB Nabyl a été enregistrée le 10-10-2022 avec date de qualification au 15-10-2022

Considérant que la licence du joueur SANOGO Mahamadou a été enregistrée le 3-10-2022 avec date de qualification au 8-10-2022

Considérant, après vérification que les joueur sus nommés n'étaient pas qualifié pour participer à la rencontre, le match se déroulant le 2-10-2022.

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BRIE EST 1 et en attribue le gain de (3 points ; 4 buts) à l'équipe d'OZOIR 3

Débit de BRIE EST : 43.50€

Match 25253991

AVON 3 – NANDY 1

SENIORS D4C du 09/10/2022

En cours d'examen

TOURNOI

MEAUX CS ACADEMY

Tournoi Futsal U9 du 30/10/2022

Validé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 25 octobre 2022

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place en Critérium Excellence à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, 3 2022-2023 un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I.

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

NEANT

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U9 ESPOIR du 08/10/2022

- **Match N° 25294404** - LAGNY MESSAGERS 1 – LESIGNY 1(Poule A)
- **Match N° 25294459** - FRAT. ESBLY FOOT 1 – FC OISSERY 1 (Poule B)

BRASSAGE U9 EXCELLENCE du 08/10/2022

- **A NANTEUIL** (Poule D et D')

BRASSAGE U10 EXCELLENCE du 08/10/2022

- **A NANTEUIL** (Poule D)

BRASSAGE U11 EXCELLENCE Ndu 08/10/2022

- A NANTEUIL (Poule D)

FORFAITS

Match N° 25299391 – ST PATHUS OISSERY 1 – TRILPORT 1 – SENIORS D1 FEMININES du 22/10/2022

Lecture du courriel du club de TRILPORT avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique
***1^{er} forfait avisé**

CHALLENGE FUTSAL U11F

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN avisant du forfait de son équipe pour le challenge U11F à BAGNEAUX S/LOING

***Forfait avisé**

CHALLENGE FUTSAL U11F

Lecture du courriel du club de ESPOIR FEMININ FOOTBALL CLUB avisant du forfait de son équipe pour le challenge U11F à MEAUX

***Forfait avisé**

CHALLENGE FUTSAL U11F

Lecture du courriel du club de TORCY avisant du forfait de son équipe pour le challenge U11F à BAGNEAUX S/LOING

***Forfait avisé hors délai**

CHALLENGE FUTSAL U11F

Lecture du courriel du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE avisant du forfait de son équipe pour le challenge U11F à BAGNEAUX S/LOING

***Forfait avisé**

CHALLENGE FUTSAL U11G

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe pour le challenge U11G à MEAUX

***Forfait avisé hors délai**

CHALLENGE FUTSAL U11G

L'équipe de BOIS LE ROI ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

CHALLENGE FUTSAL U11G

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 29 et 30 OCTOBRE 2022

Match 25299401 – QUINCY VOISINS 1 – ST PATHUS OISSERY 1 – SENIORS D1 FEMNINES du 29/10/2022

Lecture du courriel du club de QUINCY VOISINS demandant de disputer la rencontre à 17 H 00 au lieu de 17H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

PONTHIERRY FUSAL 1

FUTSAL D2

Prochaine réunion le mardi 15 novembre à 14h30



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 octobre 2022

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de match manquantes

*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de Terrains

*Obligations des Clubs

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25305456	19/10/22	U14 CP COMITE	CHAMPS 3	TORCY VM 4
25305448	22/10/22	U14 CP COMITE	SAVIGNY 2	LE MEE 2
25305484	22/10/22	U14 CP 77	EMERAINVILLE 1	FERTE S/J 1
25305496	22/10/22	U14 CP 77	ASR 1	OZOIR 1
25305498	22/10/22	U14 CP 77	ESBLY 1	VAIRES 2
25305434	23/10/22	SENIORS CP 77	SERVON 1	CESSON VSD 1
25305412	23/10/22	SENIORS CP COMITE	VARENNES 1	MOUSSY NEUF 1
25305015	23/10/22	+45 ANS CP COMITE	BOCAGES 21	BOISSISE 21
25305962	23/10/22	U18 CP 77	FC COSMO 1	TORCY VM 3
25305371	23/10/22	U16 CP 77	ENT.SERVON/CHEVRY 1	TORCY VM 4

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25148466	09/10/22	U18 D3B	VAL DE L'YERRES 1	MORMANT FC 1
<i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant VAL DE L'YERRES et d'en attribuer le gain (0 but) du match au club visiteur MORMANT FC</i>				

Match 25183303 Annet 1 – Chelles 2 U14 D4A du 08/10/2022

Considérant que la FMI n'a pas été utilisée pour la rencontre.

Considérant les éléments transmis par le club d'Annet, la feuille de match partiellement rempli, les joueurs et encadrant du club de Chelles n'ayant pas été ajoutés sur le document.

La Commission demande pour sa prochaine réunion, au club de Chelles de confirmer le score de la rencontre (18 buts à 0 en faveur d'Annet) et de transmettre la liste des joueurs ayant participé à la rencontre.

Reprise de dossier,

Le club de Chelles n'ayant pas transmis les informations demandées ci-dessus, la Commission enregistre le score, 18 buts à 0 en faveur d'Annet.

Match 25339067 Jouy Yvron 1 – Senart Moissy 3 Coupe Comité U16 du 23/10/2022

Considérant le courriel du club de Jouy Yvron, informant la Commission d'une erreur de saisie du score sur la FMI.

Considérant que le club de Jouy Yvron indique que le score indiqué sur la FMI (20 buts à 0 en faveur de Jouy Yvron) a été inversé lors de son enregistrement.

Considérant que le club de Senart Moissy confirme les informations du club de Jouy Yvron.

Par ces motifs, la Commission enregistre le résultat, 20 buts à 0 en faveur de Senart Moissy

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 29 et 30 octobre 2022

Match 25148330 Chelles 2 – Ent. Plaine/Claye 3 Championnat U18 D3A du 30/10/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PONTIERRY pour disputer la rencontre à 16H00 au stade J.Marquay au lieu de 12H00 au stade M.Grouselle.

Demande refusée par le club de ENT. PLAINE/CLAYE 3

Match 25148327 Champs FC 1 – Courtry Academie 1 Championnat U18 D3A du 30/10/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COUNTRY ACADEMY pour disputer la rencontre le 19/02/2023 au lieu du 30/10/2022

Demande refusée par le club de CHAMPS FC

Week-end du 05 et 06 novembre 2022

Match 24584568 Brie FC 2 – Combs 2 Championnat Seniors D3 du 06/11/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de BRIE FC pour disputer la rencontre à 13H00 au stade du Respect à Meaux au lieu de 15H00 au stade Municipal à Cregy les Meaux

En attente accord de COMBS

Week-end du 12 et 13 novembre 2022

Match 25183723 Boissise Pringy 2 - Vaux Rochette 2- Championnat U14 D4D du 12/11/2022

Demande de modification d'Installation (INVERSION) via FOOTCLUBS du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de Vaux Rochette

Accord de VAUX ROCHETTE, (sous réserve) demande de modification d'horaire par courriel pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 15h00

(La rencontre retour prévue le 25/03/2023 aurait lieu sur les Installations de USBPO PAYS BIERES)

Match 24611955 St Thibault 1 – Emerainville 1 Championnat U14 D3B du 12/11/2022

Demande de modification de date par courriel du club de ST THIBAUT pour disputer la rencontre le 10/12/2022 au lieu du 12/11/2022

En attente accord de EMERAINVILLE

Week-end du 19 et 20 novembre 2022

Match 25183728 Bois le Roi 1- USBPO Pays Bieres 2- Championnat U14 D4D du 19/11/2022

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre sur les installations du club de USBPO PAYS BIERES à 13H00 au lieu de 15H30

En attente accord de **USBPO PAYS BIERES**

(La rencontre retour prévue le 01/04/2023 aurait lieu sur les Installations de BOIS LE ROI)

Week-end du 25 et 26 mars 2022

Match 25183383 Chelles 2- Quincy 2- Championnat U14 D4A du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 25/03/2023

En attente accord de **CHELLES**

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Dammarie FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 29/06/2022,

« ... Match 23670209

Dammarie FC 1 – Savigny FC 1

U18 D1 du 03/06/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission :

(.../...)

- **inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs dont un (1) avec sursis à l'équipe U18 D1 de Dammarie. ...»**

La Commission informe le club de FC DAMMARIE que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

La sanction concernant la rencontre Dammarie FC 1 – Savigny FC 1 U18 D1 reportée à une date ultérieure (initialement prévu le 16/10/2022) restera applicable sur la nouvelle date.

Le club de Dammarie FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC Dammarie

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

La Commission transmet le dossier à la CDPME pour la mise en place de l'organisation de ces rencontres.

Club de Ponthierry US:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/06/2022,

« ... Match 23670552

Ponthierry 1 – Longueville/Provins 1

U16 D2C du 17/04/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence de MM. Bernard SALE et Daniel CARDOUX,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain, de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe U16 du club de PONTIERRY, pour dégradation de véhicule par des supporters de PONTIERRY ... »

La Commission informe le club de PONTIERRY que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

La sanction concernant la rencontre Ponthierry 1 – FC Guignes 1 U16 D3E reportée à une date ultérieure (initialement prévu le 16/10/2022) restera applicable sur la nouvelle date.

Le club de Ponthierry se doit donc de présenter un terrain de repli,

Concernant la rencontre Ponthierry 1 – Senart Moissy 3 U16 D3E du 06/11/2022, le club de Ponthierry se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Ponthierry

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

LESIGNY USC (525644)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **LESIGNY** évolue en Seniors D2C,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

• + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,

Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG

« ...Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants. Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. ... »

Considérant que le Lesigny est en entente avec le club de Roissy (Ent Roissy/Lesigny) en U18 D2B, U16 D2B et U14 D3B

Considérant qu'après contrôle des licenciés dans les catégories ci-dessus, il apparaît que le club de Lesigny ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans les catégories concernées

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **LESIGNY** jusqu'au 10 novembre 2022 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCÈS VERBAL du lundi 24 octobre 2022

Président de séance : M. François CHAUVIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves VISSUZAINÉ

Présent : M. Emile VAN HEESVELDE

Absent excusé : M. Charles FICHER

La séance est ouverte à 15H00

TERRAIN VISITE :

ACHERES NNI 77000-01-01

Courrier à la Mairie avec copie au club et à la communauté de Pays de Fontainebleau du rapport de la visite de M.VAN HEESVELDE & VISSUZAINÉ du 26 septembre 2022 à 10H00 des installations citées en rubrique.

Proposition de classement en catégorie 6

TERRAINS A VISITER :

VERNOU LA CELLE NNI 77494-01-01

Transmettre à la Mairie avec copie au club un courrier avisant de la visite de Mrs VISSUZAINÉ & CHAUVIER le lundi 14 novembre 2022 à 10H00.

MONDREVILLE NNI 77297-01-01

Transmettre à la Mairie avec copie au club un courrier avisant de la visite de Mrs VISSUZAINÉ & VAN HEESVELDE le lundi 28 novembre 2022 à 10H00.

COURRIER :

CELY EN BIERE NNI 77037-01-01

Courriel de la Mairie de Cely en Bière avisant la commission que ce terrain n'est plus utilisé, en conséquence ce terrain n'est plus homologué.

Prochaine réunion le lundi 05 décembre 2022 à 15H00

Agenda Technique

FORMATIONS SEPTEMBRE A DECEMBRE OUVERTES

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
U11 – Module 9-10 ans	31/10-01/11/2022	MONTRY	COMPLET	
Certification 1	29/10/2022	MONTRY	COMPLETE	
Certification 2	29/10/2022	MONTRY	COMPLETE	
Certification 3	29/10/2022	MONTRY	COMPLETE	
U11 – Module 9-10 ans	2-3/11/2022	PONTHIERRY	COMPLET	
U13 – Module 11-12 ans	2-3/11/2022	MONTRY	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans	7-8/11/2022	MONTRY	20	2
SEN– Module SENIORS	17-18/11/2022	MONTRY	COMPLET	
Gardien de But – Module découverte	17-18/11/2022	MONTRY	9	13

U16 D3 / Phase 1

607

* Match lever de rideau

Poule D

Début été : 13H Début hiver : 13H

Bussy 3	Emerainville 1	Ent. Servon/Chevry 1	Ferrieres 1
Fontenay Tresigny 1	Gatinais Val Loing 2	Gretz Tournan 2	Jouy Yvron Es 1
Mormant F.C. 1	Ozoir 2	Pommeuse Faremoutier	Pontault Port 1
Savigny Fc 3	Val D'Europe 2		

Journée 01 - Aller 09/10/2022				Journée 14 - Retour 02/04/2023			
55119.	11 - 2	25284142	Mormant F.C. 1	-	Ozoir 2	25284233	... - ...
55121.	1 - 13 14H30	25284144	Jouy Yvron Es 1	-	Fontenay Tresigny 1	25284235	... - ...
55122.	11 - 1	25284145	Bussy 3	-	Savigny Fc 3	25284236	... - ...
55123.	4 - 3 12H30	25284146	Gretz Tournan 2	-	Val D'Europe 2	25284237	... - ...
55124.	0 - 10	25284147	Emerainville 1	-	Pommeuse Faremoutier 1	25284238	... - ...
55125.	5 - 0 13H30	25284148	Ent. Servon/Chevry 1	-	Ferrieres 1	25284239	... - ...
55120.	... - ...	25284143	Pontault Port 1	-	Gatinais Val Loing 2	25284234	... - ...

Journée 02 - Aller 16/10/2022				Journée 15 - Retour 12/02/2023			
55126.	... - ...	25284149	Bussy 3	-	Mormant F.C. 1	25284240	... - ...
55127.	... - ...	25284150	Val D'Europe 2	-	Fontenay Tresigny 1	25284241	... - ...
55128.	... - ...	25284151	Pontault Port 1	-	Emerainville 1	25284242	... - ...
55129.	... - ...	25284152	Ferrieres 1	-	Ozoir 2	25284243	... - ...
55130.	... - ...	25284153	Gatinais Val Loing 2	-	Ent. Servon/Chevry 1	25284244 13H30	... - ...
55131.	... - ...	25284154	Pommeuse Faremoutier 1	-	Jouy Yvron Es 1	25284245 14H30	... - ...
55132.	... - ...	25284155	Savigny Fc 3	-	Gretz Tournan 2	25284246 12H30	... - ...

Journée 03 - Aller 30/10/2022				Journée 16 - Retour 05/02/2023			
55134.	... - ...	25284157	Bussy 3	-	Pontault Port 1	25284248	... - ...
55135.	... - ...	25284158	Ozoir 2	-	Val D'Europe 2	25284249	... - ...
55137.	... - ... 14H30	25284160	Jouy Yvron Es 1	-	Ferrieres 1	25284251	... - ...
55138.	... - ... 13H30	25284161	Ent. Servon/Chevry 1	-	Savigny Fc 3	25284252	... - ...
55139.	... - ... 12H30	25284162	Gretz Tournan 2	-	Pommeuse Faremoutier 1	25284253	... - ...
55133.	... - ... 20/11/22	25284156	Mormant F.C. 1	-	Fontenay Tresigny 1	25284247	... - ...
55136.	... - ...	25284159	Emerainville 1	-	Gatinais Val Loing 2	25284250	... - ...

Journée 04 - Aller				Journée 17 - Retour			
06/11/2022				23/04/2023			
55140.	... - ...	25284163	Pontault Port 1	-	Mormant F.C. 1	25284254	... - ...
55141.	... - ...	25284164	Fontenay Tresigny 1	-	Ozoir 2	25284255	... - ...
55142.	... - ...	25284165	Gatinais Val Loing 2	-	Bussy 3	25284256	... - ...
55143.	... - ...	25284166	Val D'Europe 2	-	Jouy Yvron Es 1	25284257	14H30 ... - ...
55144.	... - ...	25284167	Savigny Fc 3	-	Emerainville 1	25284258	... - ...
55145.	... - ...	25284168	Ferrieres 1	-	Gretz Tournan 2	25284259	12H30 ... - ...
55146.	... - ...	25284169	Pommeuse Faremoutier 1	-	Ent. Servon/Chevry 1	25284260	13H30 ... - ...

Journée 05 - Aller				Journée 18 - Retour			
13/11/2022				19/03/2023			
55147.	... - ...	25284170	Emerainville 1	-	Mormant F.C. 1	25284261	... - ...
55148.	... - ...	25284171	Ferrieres 1	-	Val D'Europe 2	25284262	... - ...
55149.	... - ...	25284172	Bussy 3	-	Ent. Servon/Chevry 1	25284263	13H30 ... - ...
55150.	... - ...	25284173	Pommeuse Faremoutier 1	-	Fontenay Tresigny 1	25284264	... - ...
55151.	... - ...	25284174	Pontault Port 1	-	Gretz Tournan 2	25284265	12H30 ... - ...
55152.	... - ...	25284175	Savigny Fc 3	-	Ozoir 2	25284266	... - ...
55153.	... - ...	25284176	Gatinais Val Loing 2	-	Jouy Yvron Es 1	25284267	14H30 ... - ...

Journée 06 - Aller				Journée 19 - Retour			
27/11/2022				26/03/2023			
55154.	... - ...	25284177	Mormant F.C. 1	-	Ferrieres 1	25284268	... - ...
55155.	... - ...	13H30 25284178	Ent. Servon/Chevry 1	-	Emerainville 1	25284269	... - ...
55156.	... - ...	25284179	Val D'Europe 2	-	Pommeuse Faremoutier 1	25284270	... - ...
55157.	... - ...	12H30 25284180	Gretz Tournan 2	-	Bussy 3	25284271	... - ...
55158.	... - ...	25284181	Fontenay Tresigny 1	-	Savigny Fc 3	25284272	... - ...
55159.	... - ...	14H30 25284182	Jouy Yvron Es 1	-	Pontault Port 1	25284273	... - ...
55160.	... - ...	25284183	Ozoir 2	-	Gatinais Val Loing 2	25284274	... - ...

Journée 07 - Aller				Journée 20 - Retour			
04/12/2022				16/04/2023			
55161.	... - ...	13H30 25284184	Ent. Servon/Chevry 1	-	Mormant F.C. 1	25284275	... - ...
55162.	... - ...	25284185	Pommeuse Faremoutier 1	-	Ferrieres 1	25284276	... - ...
55163.	... - ...	25284186	Emerainville 1	-	Gretz Tournan 2	25284277	12H30 ... - ...
55164.	... - ...	25284187	Savigny Fc 3	-	Val D'Europe 2	25284278	... - ...
55165.	... - ...	25284188	Bussy 3	-	Jouy Yvron Es 1	25284279	14H30 ... - ...
55166.	... - ...	25284189	Gatinais Val Loing 2	-	Fontenay Tresigny 1	25284280	... - ...
55167.	... - ...	25284190	Pontault Port 1	-	Ozoir 2	25284281	... - ...

Journée 08 - Aller 11/12/2022				Journée 21 - Retour 14/05/2023			
55168.	... - ...		25284191	Mormant F.C. 1	- Pommeuse Faremoutier 1	25284282	... - ...
55169.	... - ...	12H30	25284192	Gretz Tournan 2	- Ent. Servon/Chevry 1	25284283	13H30 ... - ...
55170.	... - ...		25284193	Ferrieres 1	- Savigny Fc 3	25284284	... - ...
55171.	... - ...	14H30	25284194	Jouy Yvron Es 1	- Emerainville 1	25284285	... - ...
55172.	... - ...		25284195	Val D'Europe 2	- Gatinais Val Loing 2	25284286	... - ...
55173.	... - ...		25284196	Ozoir 2	- Bussy 3	25284287	... - ...
55174.	... - ...		25284197	Fontenay Tresigny 1	- Pontault Port 1	25284288	... - ...

Journée 09 - Aller 18/12/2022				Journée 22 - Retour 12/03/2023			
55175.	... - ...		25284198	Mormant F.C. 1	- Val D'Europe 2	25284289	... - ...
55176.	... - ...		25284199	Emerainville 1	- Bussy 3	25284290	... - ...
55177.	... - ...		25284200	Fontenay Tresigny 1	- Ferrieres 1	25284291	... - ...
55178.	... - ...	13H30	25284201	Ent. Servon/Chevry 1	- Pontault Port 1	25284292	... - ...
55179.	... - ...		25284202	Ozoir 2	- Pommeuse Faremoutier 1	25284293	... - ...
55180.	... - ...	12H30	25284203	Gretz Tournan 2	- Gatinais Val Loing 2	25284294	... - ...
55181.	... - ...	14H30	25284204	Jouy Yvron Es 1	- Savigny Fc 3	25284295	... - ...

Journée 10 - Aller 08/01/2023				Journée 23 - Retour 19/02/2023			
55182.	... - ...		25284205	Gatinais Val Loing 2	- Mormant F.C. 1	25284296	... - ...
55183.	... - ...		25284206	Ozoir 2	- Jouy Yvron Es 1	25284297	14H30 ... - ...
55184.	... - ...		25284207	Savigny Fc 3	- Pontault Port 1	25284298	... - ...
55185.	... - ...		25284208	Fontenay Tresigny 1	- Gretz Tournan 2	25284299	12H30 ... - ...
55186.	... - ...		25284209	Pommeuse Faremoutier 1	- Bussy 3	25284300	... - ...
55187.	... - ...		25284210	Val D'Europe 2	- Ent. Servon/Chevry 1	25284301	13H30 ... - ...
55188.	... - ...		25284211	Ferrieres 1	- Emerainville 1	25284302	... - ...

Journée 11 - Aller 15/01/2023				Journée 24 - Retour 28/05/2023			
55189.	... - ...	12H30	25284212	Gretz Tournan 2	- Mormant F.C. 1	25284303	... - ...
55190.	... - ...		25284213	Savigny Fc 3	- Pommeuse Faremoutier 1	25284304	... - ...
55191.	... - ...	13H30	25284214	Ent. Servon/Chevry 1	- Jouy Yvron Es 1	25284305	14H30 ... - ...
55192.	... - ...		25284215	Gatinais Val Loing 2	- Ferrieres 1	25284306	... - ...
55193.	... - ...		25284216	Emerainville 1	- Ozoir 2	25284307	... - ...
55194.	... - ...		25284217	Pontault Port 1	- Val D'Europe 2	25284308	... - ...
55195.	... - ...		25284218	Bussy 3	- Fontenay Tresigny 1	25284309	... - ...

Journée 12 - Aller 22/01/2023				Journée 25 - Retour 04/06/2023			
55196.	... - ...		25284219	Mormant F.C. 1	- Savigny Fc 3	25284310	... - ...
55197.	... - ...	14H30	25284220	Jouy Yvron Es 1	- Gretz Tournan 2	25284311	12H30 ... - ...
55198.	... - ...		25284221	Pommeuse Faremoutier 1	- Gatinais Val Loing 2	25284312	... - ...
55199.	... - ...		25284222	Ozoir 2	- Ent. Servon/Chevry 1	25284313	13H30 ... - ...
55200.	... - ...		25284223	Ferrieres 1	- Pontault Port 1	25284314	... - ...
55201.	... - ...		25284224	Fontenay Tresigny 1	- Emerainville 1	25284315	... - ...
55202.	... - ...		25284225	Val D'Europe 2	- Bussy 3	25284316	... - ...

Journée 13 - Aller 29/01/2023				Journée 26 - Retour 07/05/2023			
55203.	... - ...		25284226	Mormant F.C. 1	- Jouy Yvron Es 1	25284317	14H30 ... - ...
55204.	... - ...		25284227	Gatinais Val Loing 2	- Savigny Fc 3	25284318	... - ...
55205.	... - ...	12H30	25284228	Gretz Tournan 2	- Ozoir 2	25284319	... - ...
55206.	... - ...		25284229	Pontault Port 1	- Pommeuse Faremoutier 1	25284320	... - ...
55207.	... - ...	13H30	25284230	Ent. Servon/Chevry 1	- Fontenay Tresigny 1	25284321	... - ...
55208.	... - ...		25284231	Bussy 3	- Ferrieres 1	25284322	... - ...
55209.	... - ...		25284232	Emerainville 1	- Val D'Europe 2	25284323	... - ...

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D2 / Phase 1	Poule A	2
24584965 50342.1 581166 Brie Fc 1	- 500794 Trilport Usf 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
Seniors D2 / Phase 1	Poule C	4
24585231 50476.1 542798 Olympique Du Loing 1	- 500615 Briard S.C. 1	02/10/2022 06/11/2022 RP
24585233 50478.1 541442 Bagneaux Nem. E. 1	- 518014 Combs C.A. 1	02/10/2022 06/11/2022 RP
Seniors D4 / Phase 1	Poule B	643
25253850 54720.1 547000 Pommeuse Fare. 1	- 564273 Fc Villiers St G 1	02/10/2022 20/11/2022 RP
C.D.M. D1 / Phase 1	Poule 0	621
24616904 51287.1 528468 Breuilloise 5	- 530521 St Mard 5	02/10/2022 06/11/2022 RP
C.D.M. D2 / Phase 1	Poule A	622
24619102 51991.1 519793 Annet 5	- 560611 F.C Congissois 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619103 51992.1 560600 A.S.R 5	- 528460 Othis C.O. 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619104 51993.1 515916 Nanteuil 5	- 554255 Thorigny Fc 6	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619105 51994.1 549461 Lagny Messagers 5	- 551896 Mitry Ourcq Portg 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
C.D.M. D2 / Phase 1	Poule B	640
24619233 52056.1 545456 Presles En Brie Rc 5	- 580480 Brie Des Morin 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619234 52057.1 547521 Magny 5	- 520809 Maisoncelles 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619236 52059.1 514632 Mouroux 5	- 531341 Emerainville 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619237 52060.1 514814 Gretz Tournan 5	- 514952 Ent. Csov / Verneuil 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
C.D.M. D2 / Phase 1	Poule C	641
24619365 52122.1 550643 Boissise Pringy Us 5	- 546364 Vaux Le Penil La Roc 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619367 52124.1 582619 N.U.S.O. Foot 5	- 564193 Chapelle R.-Ecrennes 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619368 52125.1 530268 Foret Es La 5	- 500483 Ponthierry Us 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619369 52126.1 544174 Reau Sl 5	- 529195 Coubert Fc 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
24619370 52127.1 539708 Marolles As 5	- 533532 Crisenoy Us 5	18/09/2022 06/11/2022 RP
Vétérans D3 / Phase 1	Poule C	629
24618203 51634.1 532128 St Germain Laval Es 11	- 542798 Ent.Ol.Loing- Port F 11	02/10/2022 06/11/2022 RP
Vétérans D4 / Phase 1	Poule A	630
25163600 54256.1 500813 Etrepilly 11	- 514814 Gretz Tournan 12	02/10/2022 06/11/2022 RP
Vétérans D4 / Phase 1	Poule C	632
24630039 52282.1 539708 Marolles As 11	- 550643 Boissise Pringy Us 12	02/10/2022 20/11/2022 RP
Criterion 55 Ans / Phase 1	Groupe B	651
25021202 53534.1 509296 Vaires 31	- 549461 Lagny Messagers F Us 31	09/10/2022 20/11/2022 RP
Criterion 55 Ans / Phase 1	Groupe D	653
25021396 53633.1 535520 Roissy Brie Antillai 31	- 514814 Gretz Tournan Sc 32	16/10/2022 06/11/2022 RP
Criterion 55 Ans / Phase 1	Groupe E	654
25021482 53674.1 500365 Montereau 31	- 542798 Ent.Ol.Loing- Port F 31	16/10/2022 06/11/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe A	633
24618289 51675.1 509538 Claye Souilly 21	- 528460 Othis 21	02/10/2022 06/11/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe C	635
24618469 51765.1 547013 Pays Crecois 21	- 549461 Lagny Messagers 21	02/10/2022 06/11/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe E	637
24618654 51860.1 527727 Servon Fc 21	- 529195 Coubert Fc 21	09/10/2022 06/11/2022 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 D1 / Phase 1	Poule 0	594
24608832 50545.1 520102 Cesson Vsd Es 1	- 550039 Dammarie Fc 1	02/10/2022 06/11/2022 RP
24608834 50547.1 500831 Meaux Academy Cs 1	- 531090 Savigny Fc 1	09/10/2022 06/11/2022 RP
24608835 50548.1 551942 Ozoir 1	- 551819 Gatinais Val Loing 1	09/10/2022 06/11/2022 RP
24608838 50551.1 500615 Briard S.C. 1	- 514814 Gretz Tournan 1	09/10/2022 06/11/2022 RP
U18 D2 / Phase 1	Poule C	597
24609398 50691.1 560605 Dammarie City 1	- 541442 Bagneaux Nemours E 1	02/10/2022 06/11/2022 RP
U18 D3 / Phase 1	Poule A	601
25148319 54054.1 549461 Lagny Messagers F Us 1	- 532343 Pontault Port 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148320 54055.1 518219 Changis 1	- 580983 Champs Fc 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148321 54056.1 500466 Ferrieres 1	- 547521 Magny 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148322 54057.1 861153 Cs Courtry Academie 1	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148323 54058.1 524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 549357 Coulommiers Brie F 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148324 54059.1 581816 F.C. Cosmo 77 1	- 500264 Chelles As 2	18/09/2022 06/11/2022 RP
U18 D3 / Phase 1	Poule B	602
25148453 54120.1 564037 Val De L'Yerres 1	- 549357 Coulommiers Brie F 2	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148454 54121.1 542798 Olympique Du Loing 1	- 524239 Bois Le Roi F.C. 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148455 54122.1 507435 Mormant F.C. 1	- 544934 Jouy Yvron Es 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
25148457 54124.1 564041 Fc Guignes 1	- 550643 Usbpo Pays Bieres 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
U16 D2 / Phase 1	Poule B	599
24609579 50782.1 549941 Val De France 1	- 542557 Melun Fc 3	30/10/2022 06/11/2022 RP
U16 D2 / Phase 1	Poule C	600
24609669 50827.1 541442 Bagneaux Nem. E. 1	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 1	02/10/2022 06/11/2022 RP
U16 D3 / Phase 1	Poule C	606
24636486 53130.1 500589 Pontault Ums 2	- 549941 Val De France 2	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636487 53131.1 554255 Thorigny 1	- 509538 Claye Souilly 4	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636488 53132.1 508334 Esbly 1	- 528468 Breuilloise 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636489 53133.1 542234 Courtry 1	- 509296 Vaires Ent. Et C. Us 3	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636490 53134.1 515916 Nanteuil 1	- 535987 Collegien As 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636491 53135.1 500693 Dammartin Cs 1	- 581816 Fc Cosmo 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636501 53145.1 528468 Breuilloise 1	- 515916 Nanteuil 1	09/10/2022 20/11/2022 RP
U16 D3 / Phase 1	Poule E	608
24636750 53262.1 546106 Hericy Vul. Sam. 1	- 553720 Ent. Espb Usbpo 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636751 53263.1 500677 Chatelet En Brie Us 1	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 2	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636752 53264.1 553497 Avon 2	- 542798 Olympique Du Loing 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636753 53265.1 540372 Nandy F.C. 1	- 564041 Fc Guignes 1	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636754 53266.1 500483 Ponthierry Us 1	- 500832 Senart Moissy 3	18/09/2022 06/11/2022 RP
24636755 53267.1 525582 Le Mee Sp. Sect Foot 2	- 553139 Lieusaint Foot As 2	18/09/2022 06/11/2022 RP
U16 D3 / Phase 1	Poule A	604
25283779 54938.1 500794 Trilport Usf 2	- 549941 Val De France 3	09/10/2022 20/11/2022 RP
25283782 54941.1 524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 861153 Cs Courtry Academie 1	09/10/2022 20/11/2022 RP
U14 D4 / Phase 1	Poule A	617
25183304 54395.1 590147 Brie Nord Et.S. 1	- 509296 Vaires 3	08/10/2022 26/11/2022 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U13 Excellence / Phase 1		664
Poule B		
25293733 55332.1 509296 Vaires Ent. Et C. Us 1	- 581726 Brie Est Foot. Club 1	08/10/2022 05/11/2022 RP